L'exclusion des soignants et pompiers non vaccinés est aussi un acte de censure dissimulée



Par Nicole et Gérard Delépine

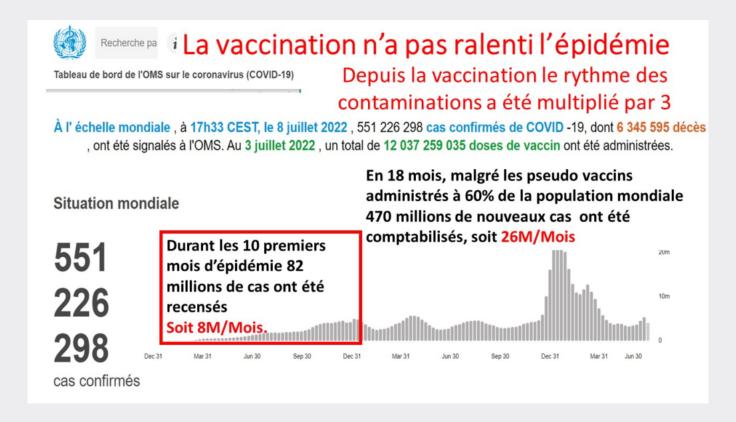
Les soignants vaccino prudents ainsi que les pompiers, premiers témoins des désastres vaccinaux, ont été exclus du milieu médical, puis ostracisés parce que le ministre ne voulait pas qu'ils parlent, racontent leurs constatations, ni qu'ils servent d'exemple !

Maintenant les hôpitaux, les cliniques obstétricales ferment tandis que les déserts médicaux se multiplient aux dépens des malades.

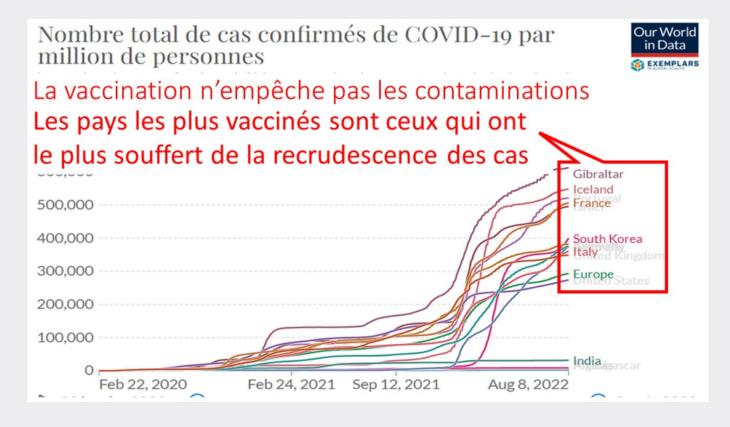
# Il n'y avait aucune raison sanitaire d'exclure les soignants vaccino prudents

Avant la mise sur le marché des vaccins, lors de la première vague, aucune étude n'a prouvé que les soignants constituaient une source notable de dissémination de la maladie. Les 300 covids nosocomiaux répertoriés en France sont dus aux conditions d'attente aux urgences et à l'absence de ventilation efficace des services.

Au moment où le gouvernement a imposé cette obligation, il reconnaissait luimême que les pseudo vaccins n'empêchaient ni d'attraper la maladie ni de la transmettre donc que les injections des soignants ne pouvaient pas protéger les malades au vu des courbes d'évolution de l'épidémie mondiale publiées par l'OMS.



On pouvait s'en douter depuis plus d'un an, au vu de la flambée épidémique dans les pays précocement et massivement vaccinés, Islande, Royaume-Uni, Gibraltar, Israël alors que l'Afrique et Madagascar peu vaccinés ont beaucoup moins souffert.



Les vaccinés sont aussi dangereux pour les personnes qu'ils approchent que les non-vaccinés.

Les données sur le mois de juin 2022 de la Direction de la recherche, des

études, évaluations et statistiques du ministère de la Santé laisseraient même envisager que *la vaccination avec rappel augmente le risque d'infection*. La proportion de tests positifs se révèle plus faible chez les non-vaccinés que chez les vaccinés avec rappel (788/100 000 vs 846) dans la catégorie des 40-59 ans, comme dans celle des 60-79 ans (584 vs 757).

Le gouvernement se réfugiait derrière la prétendue protection des formes graves qui s'est depuis elle aussi révélée fausse et qui ne pouvait en aucune manière constituer un argument d'obligation vaccinale.

Alors pourquoi le gouvernement a-t-il imposé cette obligation ?

## Il n'y a aucune raison sanitaire de maintenir l'exclusion des soignants vaccino prudents

L'académie de médecine s'est opposée à une éventuelle réintégration des soignants non vaccinés sans aucun argument scientifique. Lorsqu'elle prétend qu'un « revirement mettrait en péril les malades fragiles », elle est incapable d'apporter la moindre étude clinique à l'appui de son affirmation infondée. Et son affirmation est d'autant moins crédible qu'elle a accepté que les soignants covid positifs continuent leur activité auprès de ces malades fragiles...

Elle se réfugie derrière des motifs psychologiques en prétendant croire que la réintégration nuirait au « *climat de confiance qui doit exister entre soignants* », alors que ceux qui travaillent encore n'attendent que d'être renforcés par leurs collègues et amis.

Elle fait aussi semblant de croire que la réintégration nuirait au « climat de confiance qui doit exister avec les patients » alors que ceux-ci préfèrent avoir des soignants expérimentés plutôt que des vigiles à l'entrée des hôpitaux et que la peur qui en paralyse encore beaucoup n'est pas la conséquence d'un danger réel, mais seulement de la propagande terrorisante qui se poursuit et qu'elle pourrait contribuer à calmer.

Lorsque les vieux retraités de la médecine qui constitue la majorité de l'académie prétendent que « *la réintégration ne résoudrait pas les difficultés de l'hôpital* », ils paraissent ignorer la réalité du terrain rappelée par les médecins en activité comme Gérald Kierzek(([1] émission Points de vue du 13 juillet 2022.

https://www.gala.fr/l\_actu/news\_de\_stars/il-faut-reintegrer-les-soignants-non-vaccines-gerald-kierzek-pousse-un-coup-de-gueule\_498050)), Jean-François Cibien, (président de l'intersyndicale Action Praticien Hôpital)(([2] « Ils ne sont pas des parias », s'insurge-t-il.

https://www.midilibre.fr/2022/06/24/crise-a-lhopital-face-a-la-penurie-de-soignants-faut-il-reintegrer-le-personnel-non-vaccine-contre-le-

covid-10394277.php)), Yannick Neuder, Patrick Pelloux(([3]

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/sante-publique/reintegrer
-les-soignants-non-vaccines-5-medecins-repondent-sans-langue-de-bois)),

Antoine Flahault(([4]

https://twitter.com/FLAHAULT/status/1549756425928327168)) pourtant infatigable provax, le professeur Yonathan Freund, urgentiste à l'AP-HP...

« Outre la pénurie de soignants, il est dommage de se priver de compétences et de personnes qui ont donné parfois 20 ou 25 ans à leur métier. Aucune quantité n'est négligeable aujourd'hui. Dans une équipe à flux tendu, quand on enlève une ou deux personnes, c'est très compliqué… On a besoin de tout le monde pour assurer la qualité et la sécurité des soins. »

Quant à la HAS, on comprend mal la base scientifique de son avis, dont la conclusion est en contradiction avec l'exposé. Pour justifier le maintien de l'obligation vaccinale, les experts de la HAS prétendent en effet que « la protection vaccinale se situe entre 45 % et 55 % contre les infections symptomatiques dans les trois mois suivant l'injection » mais se contredisent plus loin en reconnaissant que « le niveau d'efficacité contre les infections après trois mois n'est pas précisément connu à ce jour ». L'absence d'indépendance de la HAS dont tous les membres sont nommés par les politiques a été démontrée ailleurs et fait peser bien des doutes sur la fiabilité de leurs avis.(([5] HONTE A LA HAS EMANATION DU POUVOIR DE REFUSER LA RÉINTÉGRATION DES SOIGNANTS — Docteur Nicole Delépine (nicoledelepine.fr) ))

En réalité l'exclusion visait à empêcher que ces soignants et pompiers n'informent les patients avec des informations directes du vécu du terrain (qualifiées de complotistes)

La censure des médecins vaccino prudents, et leur diabolisation, ont commencé très tôt dans les médias excluants systématiquement ceux qui contredisaient les mensonges officiels (tels que l'utilité du confinement et d'autres mesures prétendument sanitaires telles que le masque ou la distanciation des écoliers [!], la qualification « vaccin » attribuée à des médicaments sans antigène ni anatoxine, la nature expérimentale des injections jusqu'en 2023, leur efficacité proclamée de 95 %, leur intérêt chez les enfants...).(([6] AUTOPSIE D'UN CONFINEMENT AVEUGLE, G ET N DELEPINE, ÉDITIONS FAUVES SEPT 2020)) Très vite après les premières injections, les ambulanciers, urgentistes, pompiers ont été frappés par les « accidents » type AVC, crise cardiaque qu'ils étaient amenés à prendre en charge. Et très rapidement ils ont été soumis au SILENCE imposé par leur hiérarchie sous peine de sanctions, voire de licenciement.

Les témoignages personnels et par les réseaux sociaux sont légion de ces personnes soumises à des pressions fortes et déstabilisatrices et dont l'état psychologique est aujourd'hui gravement perturbé, ajoutant à la peur vécue, un sentiment de culpabilité. Ils ont su tôt et n'ont rien dit, en dehors des plus « forts » qui ont osé refuser l'injection et se laisser suspendre et

vilipender.

Cette censure des professionnels a été avouée et officialisée par la modification du code de la santé publique obligeant les médecins qui s'expriment à se conformer dorénavant à la propagande gouvernementale.(([7] Le décret du 24 décembre 2020 modifiant l'Article R. 4127 — 19-1 du code de santé publique afin d'interdire aux médecins d'exprimer des opinions divergentes de la doxa officielle))

Elle a été renforcée par le conseil de l'ordre qui a rétabli le délit d'opinion(([8]

https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/le-conseil-de-lordre-retablit-le-delit-dopinion)), poursuivi les médecins, et en a condamné pour la simple expression de vérités dérangeantes. Récemment une nouvelle charrette de médecins poursuivis est dénoncée d'autant qu'il s'agit de médecins ayant eu l'extrême audace de soigner et guérir leurs malades au nom du serment d'Hippocrate et contre l'interdiction du ministre Véran d'utiliser l'hydroxychloroquine et les antibiotiques contre ce petit virus (qui a l'outrecuidance de passer à travers les pores des masques imposés).

L'exclusion des soignants vaccino prudents et des pompiers est en réalité essentiellement un acte de censure visant à empêcher les professionnels du soin et de leur accompagnement, conscients de l'inefficacité et surtout des complications des injections rapidement apparues et constatées dans leur pratique quotidienne, d'en informer les patients. Les autres, demeurés dans le système, ont été soumis à la règle du silence absolu et du pseudo devoir de réserve. Demandez-leur!

Cette exclusion fait partie du plan de propagande pro vaccin mis au point avec un cabinet de conseil (McKinsey ?) utilisant la vieille technique des sociétés communistes d'exclure les opposants politiques de leur profession. Ont-ils pris des leçons auprès du PCC(([9] Parti communiste chinois. N'oublions pas que notre gouvernement a suivi à la lettre les règles aberrantes de confinement appliquées en Chine, avant toute épidémie avérée et dangereuse démontrée en France. E. Macron nous expliquait, quelques jours avant d'imposer le confinement strict, qu'il fallait aller au théâtre, vivre normalement. Qui l'a fait changer d'avis en quelques jours ?)) ?

Cette haine contre les opposants à sa dictature sanitaire explique seule leur exclusion du chômage et de toute aide sociale visant à les transformer en SDF.

Seule cette haine contre les résistants peut justifier la persistance de l'obligation en France et en Italie alors que la quasi-totalité des pays européens voisins n'y a pas eu recours ou l'a supprimée

Traiter les soignants vaccino prudents d'antivax

### est une diffamation

Les soignants qui ont refusé les pseudo vaccins ne sont pas des anti vax : jusqu'à la mise sur le marché conditionnelle des injections expérimentales ils étaient à jour de leurs vaccinations et n'avaient jamais rechigné à administrer à leurs patients de vrais vaccins.

Les traiter d'antivax comme le font couramment ministère et médias constitue donc un mensonge et une injure destinés à les discréditer aux yeux de la population.

Les pouvoirs publics les ont désignés comme de dangereux irresponsables, des antisciences, un comble pour des médecins et infirmiers. L'équivalent, prétendaient-ils, « de matheux contestant les théorèmes les plus solides » alors qu'ils avaient scientifiquement raison.

Avec des vaccins qui empêchent mal la transmission contre Omicron, le refus de la réintégration des soignants vaccino prudents ne constitue donc pas une protection des patients contre le virus, mais une mesure de censure féroce contre la diffusion d'un prétendu « complotisme » dans les hôpitaux. Cette décision aggrave évidemment le vide hospitalier et l'incompréhension des équipes de plus en plus conscientes de la bêtise de cette exclusion sans argument scientifique, relevant d'un totalitarisme qu'ils devinent et ne voudraient pas voir.

Emmanuel Hirsch, professeur d'éthique médicale plaide pour l'apaisement :

« On est dans une société fragilisée, fracturée. On a besoin de retrouver de la cohésion, du lien social, du respect réciproque, de la responsabilisation, et je ne pense pas que cela se fasse en jetant le discrédit et l'anathème sur des personnes qui, au tout début de la crise, sont allées sur le terrain, dans les EHPAD, dans les services hospitaliers sans le moindre soutien, sans les moindres moyens. "Ces soignants ont été souvent considérés comme des héros. Et du jour au lendemain, les répudier d'une manière aussi rapide et brutale me pose problème".

La réintégration des soignants non vaccinés, ainsi que d'ailleurs des pompiers réfractaires, qui seraient bien utiles sur le front des incendies de forêt, se révèle donc nécessaire. Le pragmatisme y rejoindrait la morale. Toutefois, pour calmer les craintes des patients ayant succombé à sa campagne de communication, il faudrait que les pouvoirs publics admettent avoir cloué au pilori pour rien de nombreux professionnels. Voire, via le pass sanitaire puis vaccinal, commis un chantage à l'emploi et à la vie sociale sur des millions de jeunes et piétiné allègrement leurs droits et libertés au prétexte de les empêcher de contaminer les personnes à risques… sans raison médicale valable ».

Il faut réintégrer immédiatement les soignants et les pompiers scandaleusement ostracisés et supprimer toutes les censures qui empêchent tout débat démocratique depuis plus de deux ans.

Heureusement des voix s'élèvent pour la réintégration des non-vaccinés y compris à l'Assemblée nationale !

La sénatrice Laurence Muller-Bronn prend la défense des soignants suspendus non vaccinés sur France Soir : « On les traite comme… — (les-republicains.net)

## Quelques témoignages

Voici le visage d'une infirmière qui, comme tous les soignants suspendus, a été traitée de "fond de cuve" par des ignares qui prétendent en outre parler au nom de la science.

Je la soutiens et tous ceux qui œuvrent pour #ReintegrerLesSoignants. C'est une obligation morale. https://t.co/tQnivYlonl

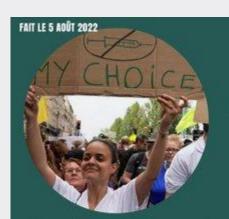
- René Chiche (@rene\_chiche) August 6, 2022

Class action à #Chicago : indemnisation des soignants #suspendus pic.twitter.com/xm2ZjEoXzu

Laissonslesprescrire (@Laissonslespre1) July 30, 2022

Merci ça @CaudeHenrion pour son engagement. Alexandra Henrion-Caude : ils ont le sens des valeurs Lors de la conférence pour les soignants suspendus : pic.twitter.com/3AuuxGG7UV

— □Sined Warrior□□ (@SinedWarrior) July 28, 2022



## MANIFESTE

Pour une réhabilitation matérielle et morale

## DES SOIGNANTS ET AUTRES PROFESSIONNELS SUSPENDUS

Des médecins et des hommes politiques VOUS ONT MENTI au sujet des soignants. L'affirmation selon laquelle les soignants ayant refusé les injections géniques ont commis une FAUTE MORALE de ne pas protéger les patients, est mensongère.



#### PROPAGANDE



Depuis des années on vaccine les soignants contre le tétanos, la diphtérie, la polio, la tuberculose et l'hépatite B, non pour protéger les patients, mais pour protéger les soignants.

La faute morale des soignants prudents qui refusent les injections géniques expérimentales, n'existe pas. C'est de la propagande, de l'incitation à la

### **VIOLENCE SANS NOM**

Obliger les soignants à se faire « vacciner » contre suspension, est une violence sans nom, une agression, un viol physique et psychique.

C'est la promesse de blessure quasi certaine pour une part d'entre eux, du fait des décès et autres effets secondaires graves déjà observés et provoqués notamment par la production incontrôlée d'une protéine Spike reconnue aujourd'hui

L'exemplarité de la profession n'est sûrement pas de mentir et de subir, mais

#### alerter et de refuser de subir

Ne pas reconnaître les contre-indications médicales individuelles de ces injections est criminel.

### **CRIME D'ETAT?**

Liste des faits graves :

- Ignorer l'immunité acquise et durable des soignants et de la population, n'a aucun sens.
- 2. Ne pas réintégrer les soignants et autres professionnels suspendus, c'est empêcher que les plus critiques et courageux, les plus consciencieux, les plus admirables, puissent éveiller la conscience des collègues et de l'opinion.
- 3. Les priver de ressources, de vie professionnelle et sociale par une loi faite pour les bâillonner et les humilier, n'est-ce pas un crime d'état?

NOUS N'ACCEPTERONS PAS CE CRIME ET DÉFENDRONS LA RÉHABILITATION MORALE ET MATÉRIELLE DES SOIGNANTS, DES POMPIERS ET DES MILITAIRES INJUSTEMENT DIFFAMÉS OU SUSPENDUS.



 $\hbox{\#PompiersSuspendus, merci pour votre belle mobilisation $\square$\#Pompiers pic.twitter.com/vZcfJ4n7e2}$ 

Union pour la Réintégration des Pompiers □□ (@UnionPompiers) August 10,
 2022